ECUBLENS
ville et campagne

CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS
PREAVIS NO. 2023/02

Cheminement de mobilité douce Stand-Crêts – Crédit de construction

---

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le jeudi 2 février 2023. Sa composition était la suivante :

Président :	Basile Bischoff [PLR+ID]
Rapporteur :	Cédric Weissert [UDC]
Membres :	Pierre Dufay de Lavallaz [Les Vert.e.s] Nader Donzel, Patrick Fracheboud [FORUM] Rémy Enga Luye, Jean-Paul Dudt [PSIG] Eric Darbellay [PLR + ID] - Excusé Pavle Velkov (FORUM) – Excusé Guillaume Leuba (Les Vert.e.s) – Excusé

La commission remercie la présence de MM. Christian Maeder (Syndic) et Germain Schaffner (Municipal) ainsi que de M. Cyril Besson, Chef de service – Responsable urbanisme et mobilité.

En préambule M. le Syndic rappelle que ce préavis a pour objectif de connecter certains secteurs à la voie verte afin d'améliorer la perméabilité du territoire. Le mandat a été confié au bureau d'architecte paysagiste Hüsler et Associés qui avait déjà été sollicité dans le projet de la croisée des chemins aux abords du Centre socio-culturel. Ce tronçon répond à l'ambitieux projet de clore la voie verte sur le commune d'Ecublens en parallèle de ce que mettent en place les autres communes environnantes. Il est rappelé à la commission que le chemin reste pentu entre la passerelle et la plaine du Croset, ceci étant lié à la topographie des lieux. Le projet est rendu plus complexe par la forte partie arborisée avec pour objectif de ne pas porter préjudice à l'environnement forestier. Afin de répondre à l'objectif précité, une passerelle est prévue afin d'éviter d'abimer les racines des arbres.

Dans l'élaboration du projet il a fallu aussi entamer des discussions avec les propriétaires privés en lien, entre autre, avec la sécurité entre les places de jeux existantes et le futur passage de la voie verte. La municipalité nous informe que le projet a reçu un préavis positif du canton. Un commissaire s'étonne du coût qu'il estime élevé pour un tel projet. M. le Syndic rappelle que le coût total est à mettre en relation avec les difficultés mentionnées en préambule ainsi que l'arborisation prévue. L'étude effectuée par l'architecte a été payée en dehors du budget prévu dans ce préavis et a donc été financée par le budget ordinaire, ce coût est de CHF 40'000.-. L'étude comprenait également le travail d'un spécialiste arboriste qui a fait un recensement des arbres aux abords du cheminement.

Comme mentionné dans le préavis, une coordination a eu lieu entre les travaux du chauffage à distance et ceux liés à la voie verte afin de diminuer les coûts et éviter des travaux à double, comme par exemple de ne pas regazonner la zone récemment ouverte pour l'installation du chauffage à distance. Un commissaire demande si un sondage a été effectué auprès des habitants du quartier afin de connaître leur avis sur ces futurs travaux. M. le Syndic informe qu'aucun sondage n'a été effectué ou n'est prévu mais que le passage récurrent de vélos ou de piétons confirme clairement qu'il y a une demande de la population pour un tel aménagement.

Un commissaire souhaite savoir le coût qui sera à la charge de la commune pour l'entretien des chemins ou escaliers installés sur des propriétés privées. Le Syndic mentionne que le coût est infime et difficilement calculable, il rentre dans la mission d'entretien et de déblayement des services communaux. Il est confirmé également qu'il ne sera pas nécessaire d'engager une personne supplémentaire pour cet entretien. Le seul entretien qu'il faudra prévoir pourrait subvenir dans 10 à 15 ans pour le changement de lattes sur la passerelle

en bois. Ce coût sera pris dans le budget annuel des services de la voirie.

Un commissaire trouve le chemin bien conçu mais s'étonne de la pente qui avoisine les 6 % à certains endroits, il demande si un passage en poussette est réaliste ou si ce chemin ne sera destiné qu'aux piétons. Il est confirmé que le passage reste praticable mais que sans vélo électrique il sera peut-être plus difficile d'accéder à ce passage mais pas impossible non plus pour les plus sportifs. Afin de s'en faire une idée on peut comparer la pente à une sortie de souterrain en terme de pourcentage. Une question est posée sur la durée du chantier, la réponse étant la suivante :

Mise à l'enquête et demande de subvention : *Environ **6 mois***

Travaux d'aménagement et de construction : *Environ **6 mois***

Ces deux délais estimés nous donnent une inauguration aux environ de mi-2024.

Il est également rappelé que les subventions qui pourraient être obtenues viendront en déduction du coût du préavis. La Municipalité est assez convaincue d'obtenir une subvention comme ce fut le cas pour la passerelle récemment inaugurée. Un commissaire demande si le dernier tronçon en escalier est réellement utile vu qu'il ne sera accessible qu'aux piétons. Le Syndic informe que l'on pourrait vivre sans mais que le but de cette dernière partie est clairement destiné à la balade. Cette partie a un coût estimé à environ CHF 80'000.- sur le coût global. Son objectif est de connecter tous les chemins entre le chemin du Stand en aval et le chemin des Crêts en amont.

Un commissaire souhaite savoir si une estimation du nombre de passages a été effectuée. Il nous est répondu que non mais que ce cheminement doit justement amener plus de passage et inciter la population à adapter ses moyens de transport en facilitant les connections. Enfin il est demandé ce qui est prévu dans l'onglet divers et imprévus. Il nous est rappelé que ce type d'onglet est censé regrouper tout ce qui n'a pas pu être anticipé, un exemple récent le démontre, à savoir la passerelle récemment inaugurée et qui, dû à la hausse des matières premières, a nécessité un crédit complémentaire, les 5 % d'imprévus ne couvrant pas la totalité du surcoût.

CONCLUSION

Après délibération, c'est à l'unanimité des 7 membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis 2023/02 tel que présenté.

Ecublens, le 2 février 2023

Le Président	Le Rapporteur
Basile Bischoff	Cédric Weissert